

EBPOΠΕЙСКИ ПАРЛАМЕНТ PARLAMENTO EUROPEO EVROPSKÝ PARLAMENT EUROPA-PARLAMENTET

EUROPÄISCHES PARLAMENT EUROPA PARLAMENT EYPΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ EUROPEAN PARLIAMENT

PARLEMENT EUROPÉEN PARLAMININT NA hEORPA EUROPSKI PARLAMENT PARLAMENTO EUROPEO

EIROPAS PARLAMENTS EUROPOS PARLAMENTAS EURÔPAI PARLAMENT IL-PARLAMENT EWROPEW

EUROPEES PARLEMENT PARLAMENT EUROPEISKI PARLAMENTO EUROPEU PARLAMENTUL EUROPEAN

EURÔPSKY PARLAMENT EVROPSKI PARLAMENT EUROPAN PARLAMENTTI EUROPAPARLAMENTET



## À l'attention de la Présidente / du Président de la commission compétente

Chère collègue, Cher collègue,

Dans le cadre de la dimension parlementaire de la Présidence hellénique du Conseil de l'Union européenne, nous avons le plaisir de vous informer que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen et la commission de l'administration publique, de l'ordre public et de la justice du Parlement hellénique organisent, avec la participation des parlementaires nationaux, une réunion conjointe de commissions ayant pour thème "Les futures priorités dans le domaine des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures". Cette réunion se tiendra le mercredi 19 mars 2014, de 9h à 18h30, dans les locaux du Parlement européen à Bruxelles.

La période de mise en œuvre du "Programme de Stockholm – une Europe ouverte et sûre qui sert et protège les citoyens" s'achève cette année et le programme post Stockholm fait actuellement l'objet de débats en ce qui concerne l'espace de liberté, de sécurité et de justice. La réunion en question fait suite à celle des présidents des commissions de la justice et des affaires intérieures organisée à Athènes en février et servira de forum aux parlements nationaux et au Parlement européen pour préciser les priorités dans le domaine des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures sur la base des avancées réalisées dans le cadre du programme de Stockholm. Elle devrait ainsi contribuer à établir les priorités parlementaires dans la perspective du Conseil européen de juin 2014. Celui-ci définira les orientations stratégiques de la programmation législative et opérationnelle dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice (conformément à l'article 68 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne). Dans ce contexte, cette réunion sera également l'occasion d'évaluer les deux communications que la Commission compte présenter d'ici le printemps 2014, l'une sur les affaires intérieures, l'autre sur la justice.

Nous avons donc le plaisir d'inviter une délégation composée au maximum de quatre membres, appartenant aux commissions compétentes de votre Parlement (deux de chaque assemblée pour les parlements nationaux bicaméraux), à participer à la réunion conjointe de commissions, accompagnés de deux fonctionnaires au plus.

Les parlements des pays candidats et candidats potentiels à l'adhésion, ainsi que des pays membres de l'AELE sont invités à envoyer deux députés en qualité d'observateurs, accompagnés d'un fonctionnaire.

Vous trouverez ci-joint le projet de programme. Le programme définitif, ainsi que des informations pratiques plus détaillées concernant la réunion, seront communiqués prochainement aux services de votre Parlement chargés des relations avec le Parlement européen.

Nous espérons sincèrement que vous accepterez notre invitation, et nous nous réjouissons d'ores et déjà de vous accueillir au Parlement européen.

Veuillez agréer, Madame la Présidente / Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Juan Fernando LÓPEZ AGUILAR

Président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures du Parlement européen **Kyriakos VIRVIDAKIS** 

Président de la commission de l'administration publique, de l'ordre public et de la justice du Parlement grec

Pièce jointe